



Refus de signer cession de part dans une snc

Par **titi02100**, le **01/05/2009** à **21:07**

Bonjour, nous devions reprendre des parts sociales dans une snc tous les documents de cession étaient prêts, mais il était stipulé dans l'acte qu'il devait y avoir un arrêté de compte à une date précise, aucun document comptable nous a été fourni ni arrêté de compte de ce fait nous avons refusé de signer les actes, trois ans après la personne argumente cela au tribunal, car je lui est fait une injonction de payer pour une reconnaissance de dette qu'il me doit, a-t-il le droit d'argumenter la rupture de cessions de part alors qu'il n'a pas respecté ses engagements, je vous remercie